

ARRETE DU MAIRE

PUBLIE SUR LE SITE
INTERNET DE LA
COMMUNE LE
19/09/2025



Règlementant provisoirement le stationnement et la circulation
Rue du Château
Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU	l'article L2212-1et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU	La demande de la société PONTIGGIA

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques de réglementer le stationnement et la circulation lors de travaux de mise en voirie de la fin de la rue du Château,

ARRETE

- Article 1^{er}** Du 19 septembre 2025 au 3 octobre 2025, la société PONTIGGIA est autorisée à effectuer des travaux préparatoire de mise en enrobé de la fin de la rue du Château, entre le n°20 rue du Château et la sortie de la résidence 28A/29A rue de Lingolsheim.
- Article 2** Le stationnement des véhicules sera interdit dans l'emprise du chantier.
- Article 3** La vitesse de circulation des véhicules au droit du chantier sera limitée à 20 km/h.
- Article 4** La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur.
- Article 5** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais de l'entreprise qui exécute les travaux.
- Article 6** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 7** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Société PONTIGGIA

Holtzheim le 19 septembre 2025
Par délégation du Maire
L'adjoint Bruno MICHEL

